

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 MARS 2024

N° 2024-011

OBJET :

**M57  
FONGIBILITE  
DES CREDITS**

Date de convocation : 12 mars 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste.

Absent excusé : DOMINGUEZ Nicolas (pouvoir donné à Aymeric CHAMPALE)

Secrétaire de Séance : GRAS Isabelle

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature M57 permet d'utiliser la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement, c'est-à-dire les virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'utilisation de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2024 à hauteur de 7.5% des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

**AUTORISE** l'utilisation de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2024 à hauteur de 7.5% des dépenses réelles d'investissement et 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.*

Isabelle GRAS,  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Aymeric CHAMPALE

